

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meuse

Arrondissement de
Bar-le-Duc

Centre Intercommunal
d'Action Sociale

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :**20**

Nombre de conseillers en
exercice :**20**

Date de convocation :
25 mars 2025

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures, les Membres du Conseil d'administration se sont réunis sur la convocation de Mme la Présidente, adressée le 25/03/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire).

Présidence : Martine AUBRY, Présidente.

Etaient présents :

AUBRY Martine, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, DECHEPPE Mathilde, JACQUEMET Noëlle, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, PHILIPPOT Nathalie, RAMAND Anne, RENAUDIN Bernard, THOMAS Claude, ZEHR Pascale

Mandat de procuration : RAMAND Thierry pouvoir donné à AUBRY Martine

Absents : CHARRIOT Sophie, COLLIGNON Céline, JEANNESSON Dominique, MARECHAL Dominique, MEUNIER Nathalie, PALIN Guillaume, RAMAND Thierry

Membres présents.....13
Absents ayant donné mandat de procuration.....1
Absents.....7
Votants.....14

Délibération DCA 2025 09

Tarification journée à Disneyland

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération N°DCA 05-02-2019/02,

Vu la délibération N°DCA 2024_18 bis en date du 2 juillet 2024 fixant la tarification ALSH du pôle ados,

Mme la Présidente explique que pour une sortie exceptionnelle comme la journée à Disneyland une tarification spécifique est nécessaire.

Ainsi dès l'inscription, il a été communiqué la tarification suivante :

	QF	Tarifs
Codecom	0 à 500	56 €
	501 à 750	68 €
	751 à 1200	80 €
	>1200	96 €
Hors Codecom	0 à 750	96 €
	>750	112 €

Les chèques vacances sont acceptés. Les bons CAF et MSA sont déductibles.

La Présidente propose d'adopter les tarifs suivants prenant bien en compte le quotient familial déterminé par la CAF:

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CIAS décident :

- D'appliquer les tarifs proposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Martine AUBRY,
Présidente.



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.04.29 09:20:26 +0200
Ref:8621077-12947007-1-D
Signature numérique
La Présidente